



L'ESSENTIEL DE LA DÉONTOLOGIE DE LA PROFESSION D'AVOCAT

# Principes régissant l'exercice de la profession et responsabilités

## Objectif

Traditionnellement, la déontologie est définie comme « la théorie des devoirs » ou comme l'ensemble des règles qui régissent l'exercice de la profession d'avocat. Ainsi, l'avocat exerce sa profession avec dignité, conscience, indépendance, probité et humanité dans le respect de son serment. Il doit être confraternel et faire preuve de compétence, de dévouement, de diligence et de prudence vis-à-vis de ses clients. La déontologie organise aussi la responsabilité de l'avocat en cas de faute de celui-ci, d'un point de vue pécuniaire et d'un point de vue disciplinaire. Tous ces domaines ont connu au cours des dernières années de profonds changements sous l'influence conjuguée de la jurisprudence et du législateur internes et parfois aussi européens. Afin de permettre aux avocats et autres professionnels du droit de maîtriser parfaitement toutes ces évolutions, Pro-Barreau a conçu deux séminaires e-learning de 10 heures de formation chacun pour faire le point sur « L'Essentiel de la déontologie de la profession d'avocat ».

## Thèmes abordés

Obligations comptables et fiscales de l'avocat ; le devoir de conseil, de prudence et de diligences ; principe de dignité ; publicité de l'avocat ; prohibition du conflit d'intérêts ; principe de délicatesse ; détermination des honoraires ; honoraire de résultat ; recouvrement des honoraires ; contrôle juridictionnel des honoraires ; secret professionnel ; confidentialité des échanges entre avocats ; divulgation d'informations par l'avocat pour sa propre défense ; perquisitions du cabinet et les écoutes téléphoniques de l'avocat ; saisie de documents dans un autre lieu que le cabinet d'avocat ; déclaration de soupçon ; responsabilité disciplinaire de l'avocat ; procédure disciplinaire ; sanctions disciplinaires.

## Programme détaillé

**Partie 1 :** faire le point sur les obligations de l'avocat dans l'exercice de sa profession

- Rappel du rôle de l'avocat
- Maîtriser le principe de dignité
- Maîtriser le principe de d'indépendance
- Maîtriser le principe de délicatesse
- Faire le point sur le secret professionnel

**Partie 2 :** maîtriser les responsabilités disciplinaire et civile de l'avocat

- Faire le point sur la responsabilité disciplinaire
- Faire le point sur la responsabilité civile professionnelle

Formation animée par

**Nicolas Polubocsko**

Avocat à la cour  
Docteur en droit

Tarif : 350 €



Période  
Du 1 février 2024 au  
31 janvier 2025



Durée  
10 heures de formation



Public  
Avocats, Juristes



Niveau 1  
Acquisition des  
fondamentaux



Formation  
E-learning



**Qualiopi**  
processus certifié  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la ou des catégories d'actions suivantes :  
Actions de formation





L'ESSENTIEL DE LA DÉONTOLOGIE DE LA PROFESSION D'AVOCAT

# Principes régissant l'exercice de la profession et responsabilités

## Prérequis

Aucun

## Modalités et délais d'accès

L'inscription à la formation sera validée uniquement après la vérification du respect des prérequis.

L'inscription doit avoir lieu au minimum 10 heures avant la date d'expiration du module e-learning.

## Méthodes mobilisées

Notre formation s'articule sur une alternance d'apports théoriques et pratiques :

- Exposés théoriques à l'aide de supports écrits et vidéo
- Quiz permettant d'évaluer les progrès (15% du temps de formation environ)
- Dernière mise à jour : 1er février 2024

## Modalités d'évaluation

### Modalité d'évaluation initiale

- Une évaluation préalable à l'entrée en formation est réalisée dès la demande d'inscription afin d'identifier les connaissances et les besoins de chaque futur participant.

### Modalité d'évaluation finale

- Évaluation sous forme de quiz  
- Fiche d'évaluation finale et demande d'avis par mail après achèvement de la formation.

## Contact et assistance

Alexia D'Cruz : Tel. 01 56 81 00 30 / Mail : alexia.dacruz@pro-barreau.com

## Accessibilité aux personnes handicapées

Si vous êtes en situation de handicap ou si vous pensez que l'un des futurs bénéficiaires pourraient être en situation de handicap, et pour toute question, y compris l'accessibilité, vous pouvez prendre contact avec notre référent handicap :

Dorothee Lavallé : Tel. 01 56 81 00 22 / Mail : dorothee.lavalle@pre-barreau.com  
Du lundi au vendredi du 9h30 à 13h et de 14h à 17h30

Formation animée par

**Nicolas Polubocsko**

Avocat à la cour  
Docteur en droit

**Tarif : 350 €**



Période  
Du 1 février 2024 au  
31 janvier 2025



Durée  
10 heures de formation



Public  
Avocats, Juristes



Niveau 1  
Acquisition des  
fondamentaux



Formation  
E-learning



**Qualiopi**  
processus certifié

■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée  
au titre de la ou des catégories  
d'actions suivantes :  
Actions de formation





L'ESSENTIEL DE LA DÉONTOLOGIE DE LA PROFESSION D'AVOCAT

# Principes régissant l'exercice de la profession et responsabilités

## BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner

par courrier :  
Pro-Barreau, 3, rue de Nesle  
75006 Paris

par fax :  
01 72 34 92 58

par e-mail :  
e-learning@pro-barreau.com

### PERSONNE PARTICIPANTE

Mme  M.

Nom

Prénom

Tel.

E-mail

Société / Cabinet

Adresse

CP

### RESPONSABLE DE L'INSCRIPTION

Mme  M.

Nom

Prénom

Tel.

E-mail

Ville

Tarif : **350€ TTC**

- J'effectue le règlement par chèque à l'ordre de Pro-Barreau
- J'effectue le règlement par virement bancaire, IBAN : FR86 3000 2004 3700 0044 5109 C14 - BIC : CRLYFRPP
- J'effectue le règlement par carte bancaire en ligne sur [www.pro-barreau.com](http://www.pro-barreau.com) ou par téléphone au 01 56 81 00 30

Fait à :

Le :

Signature :

### Conditions générales de participation

#### Conditions d'inscription et tarifs

Pour les modalités d'inscription et les tarifs se reporter aux mentions indiquées sur le bulletin d'inscription.

#### Documents contractuels

À réception de l'inscription, un courriel de confirmation est adressé au participant. Après règlement du prix de la formation, une facture valant convention de formation est adressée au client. Après validation des différentes étapes de la for-

mation, une attestation de formation est adressée au client.

#### Paiement

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'inscription comptant et sans escompte. Si le règlement est effectué par un organisme payeur extérieur, il appartient au bénéficiaire de s'assurer, avant l'inscription, de l'acceptation du paiement par l'organisme concerné. En cas de prise en charge partielle, le solde sera directement facturé au client.

#### Durée

Le client doit valider l'ensemble des étapes de la formation e-learning souscrite avant l'expiration de la période de validité de son abonnement (voir «Période» dans la description du module e-learning).

#### Rétractation

Le consommateur dispose d'un délai de 14 jours pour se rétracter d'un contrat conclu à distance. Il peut exercer son droit de rétractation en complétant un formulaire téléchargeable sur notre site internet

[www.pro-barreau.com](http://www.pro-barreau.com) ou toute autre déclaration de rétractation et en l'adressant par courrier à Pro-Barreau, 3 rue de Nesle 75006 Paris ou par mail à l'adresse [contact@pro-barreau.com](mailto:contact@pro-barreau.com) ou par télécopie au 01.72.34.92.58. La souscription par un consommateur d'une formation e-learning est un contrat portant sur la fourniture de contenu numérique indépendamment de tout support matériel au sens de l'article L. 221-4 du code de la consommation. Pour accéder immédiatement à un module e-learning, le consommateur doit renoncer à son droit de rétractation.

